Nations Unies A/C.3/62/L.81

Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Troisième Commission
Point 70 b) de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Arabie saoudite, Bahamas, Barbade, Botswana, Comores, Dominique, Égypte, Érythrée, Grenade, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Koweït, Malaisie, Mauritanie, Nigéria, Oman, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suriname et Trinité-et-Tobago : amendement au projet de résolution A/C.3/62/L.29

Moratoire sur la peine de mort

Remplacer le texte de l'alinéa d) du paragraphe 2 par le suivant :

Restreindre les crimes emportant la peine de mort aux seules infractions les plus graves aux termes de la loi en vigueur au moment de leur commission;

07-59301 (F) 131107 131107